Département de la Moselle

Arrondissement de Forbach

Nombre de conseillers élus :
23
Conseillers en fonction :
23
Conseillers présents :
15

COMMUNE de VALMONT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 juin 2025 à 19h30 - Convocation du 27 mai 2025
Sous la présidence de M. Salvatore COSCARELLA, Maire de VALMONT

Présents *:* Mme ASSAOUI - Mme BURTART - M. CAVALIERE - M. COSCARELLA - M. HAULTIER - M. JULLY - Mme MONNEAU - M. MUSCARI - Mme NIMSGERN - M. PERON - M. REKAR - M. THIL - Mme TOURDOT - M. TOURSCHER - Mme WINTER

Absents excusés *:* Mme KLUCZYK - Mme PINCEMAILLE procuration à M. COSCARELLA- Mme VOGEL procuration à Mme TOURDOT - M. WENDELS – M. BADER
Absents non excusés *:* Mme CONRAD - Mme FAGGIN-KIEFFER - Mme FARESSE

Secrétaire de séance *: conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Joël THIL est nommé secrétaire de séance, Mme Nathalie KOENIG étant auxiliaire du secrétaire.*

Numéro	Objet de la délibération	Page
	Sommaire	49
0	Informations	49
1	Formation du jury criminel 2026	50
2	Décision modificative 01/2025	50
3	Révision du Loyer Lorraine Fers et Métaux (FERLOR)	51
4	Modification des tarifs de la salle polyvalente et du complexe omnisports	51-53
5	Retrait du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement du secteur de Folschviller (SI2E)	53
6	Subvention aux associations 2025 – Modification	53-54
7	Convention participation FDAJ 2025	54
8	Convention avec l'amicale de la CASAS pour la participation à l'opération « chèques-vacances »	54-55
9	Sollicitation du fonds de concours de la CASAS pour la réhabilitation du cimetière en 2024	55
10	Sollicitation du fonds de concours pour le remplacement du mode de chauffage par une PAC aux vestiaires foot + clubhouse en 2025	55-56
	Emargements	57

Point N°0 : Informations

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver la nomination d'un secrétaire de séance à savoir **M. Joël THIL** pour cette séance.

Approuvé à l'unanimité

Point N°1 : Formation du jury criminel 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort du jury criminel pour 2026 au vu de la liste électorale 2025.
Il est rappelé que pour la constitution de cette liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois (23) ans au cours de l'année civile qui suit, ne pourrons pas être retenues.
Le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti par commune proportionnellement au tableau officiel fourni par la Préfecture de Moselle à savoir pour VALMONT : 3 jurés

Il convient donc de tirer au sort 9 personnes au titre de notre présélection communale.

- M. AYDIN Danyal
- Mme CERQUEIRA (FRANCISCO) Virginie Maria Amélie
- Mme FLORY Claude Marie José
- Mme HENRION Emma Bénédicte
- M. KONG CHAN Michaël
- M. MARCUS Roland Emile
- M. PLATZ Florian
- Mme SAFFIH (KALAI) Samira-Rabia
- M. WELTER Jean-Paul

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Décision modificative 01/2025

Rapporteur : Monsieur THIL

- Vu la délibération du 13 janvier 2025 actant la dissolution du budget « Lotissement Belles Fontaines » ;
- Vu la délibération du 25 mars 2025 adoptant le compte financier unique 2024 « Lotissement Belles Fontaines » ;

Considérant le résultat excédentaire en fonctionnement d'un montant de 22 124,89 €, il convient donc de transférer ce montant au budget principal 2025 « commune de Valmont » comme suit :

Recettes de Fonctionnement
chapitre 002 « excédent reporté (CFU « Lotissement Belles Fontaines ») : 22.124,89 €

Dépenses de Fonctionnement
chapitre 023 « virement à la section d'investissement : 22.124,89 €

Recettes d'Investissement
chapitre 021 « virement de la section d'investissement : 22.124,89 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- Décide d'autoriser les décisions modificatives à rattacher au BP 2025 telles que mentionnées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Révision du loyer Lorraine Fers et Métaux (FERLOR)

Rapporteur : Monsieur THIL

Par délibération en date du 13 décembre 2005 point n°11, le Conseil Municipal avait accepté la location d'une partie de terrain communal à la société Lorraine Fers et Métaux pour y entreposer ses bennes au prix de 75 € par mois, soit 225 € par trimestre.

Une revalorisation de ce loyer avait été portée à 250 € par trimestre soit 83,33 € par mois en date du 5 janvier 2011.

La commission des finances réunie le 12 décembre 2016 a proposé de porter le loyer trimestriel à 325,00 €, à partir de janvier 2017, revalorisation actée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de porter le montant du loyer trimestriel à 400 € à partir de juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de valider cette augmentation de loyer à hauteur de **400 €** par trimestre pour 6 ares 90 issus de la parcelle 140 Section 05

Approuvé à l'unanimité

Point N°4 : Modification des tarifs de la salle polyvalente et du complexe omnisports

Rapporteur : Monsieur THIL

Il a été décidé de procéder à une réactualisation de la grille tarifaire.
Il est à rappeler que ces tarifs n'avaient pas été modifiés depuis le 1er janvier 2009, mais ont fait l'objet d'une révision au 1er septembre 2015.

Par délibération du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal maintenant la grille tarifaire de 2015 avait instauré de nouvelles grilles tarifaires pour la casse ou la perte de matériel, pour les frais de nettoyage non fait ou mal fait, ainsi que pour les nuisances sonores.

Il est donc proposé au Conseil Municipal une nouvelle grille tarifaire pour la location uniquement, comme suit :

VALMONTOIS	24 Heures	48 Heures
moins de 50 personnes	230,00 €	285,00 €
entre 50 et 100 personnes	265,00 €	330,00 €
plus de 100 personnes	315,00 €	390,00 €
Apéritif ou Vin d'Honneur	130,00 €	
Obsèques (~ 4 heures)	-	
EXTERIEURS	24 Heures	48 Heures
moins de 50 personnes	420,00 €	475,00 €
entre 50 et 100 personnes	475,00 €	525,00 €
plus de 100 personnes	580,00 €	630,00 €

Apéritif ou Vin d'Honneur	210,00 €	
Obsèques (~ 4 heures)	75,00 €	
ASSOCIATIONS LOCALES	24 Heures	48 Heures
Salle du haut	105,00 €	130,00 €
Salle omnisports	210,00 €	260,00 €
Ensemble du Bâtiment	315,00 €	395,00 €
COMMERCANTS	Tarif Journée	
	475,00 €	
SALLE OMNISPORTS (48 heures)		
VALMONTOIS	48 Heures	
	680,00 €	
EXTERIEURS	895,00 €	
EXTERIEURS à but lucratif	1 155,00 €	
ENSEMBLE DU BATIMENT (48 heures)		
VALMONTOIS	48 Heures	
	735,00 €	
EXTERIEURS	1.050,00 €	
EXTERIEURS à but lucratif	1.260,00 €	

En cas d'annulation de la réservation par l'utilisateur, un montant de 70 € représentant les frais fixes de traitement des dossiers sera conservé.

Un inventaire du matériel existant dans la cuisine et dans les différentes salles du Complexe a été fait. Chaque élément a été tarifé en fonction de son prix d'achat ou de son prix de remplacement dans des catalogues de matériel spécialisé.

Après l'état des lieux de sortie, il sera procédé à la facturation de la casse ou de la disparition du matériel manquant, en fonction de cet inventaire mais sur la base d'un forfait de 5 tranches, au-delà c'est l'assurance du locataire qui prendra en charge la facture.

Forfait casse ou perte

Tranches	Forfait 1	Forfait 2	Forfait 3	Forfait 4	Forfait 5
Prix	5 €	10 €	15 €	50 €	150 €

Concernant le nettoyage des locaux, si le nettoyage n'a pas été fait ou a été mal fait, il sera facturé au locataire à raison du nombre d'heure de travail de l'agent communal ou de la société de nettoyage.

Forfait nettoyage

	Forfait 2 heures	Forfait 4 heures	Recours à une société de nettoyage
Prix	50 €	100 €	Montant de la facture

La salle est équipée d'un limiteur de bruit. Celui-ci est réglé selon la réglementation en vigueur. Si le limiteur se déclenche et coupe l'alimentation des prises électriques, seul un agent communal autorisé pourra le rétablir.

Nuisances sonores

	Remise en fonction durant la location	Constatation lors de la restitution des clés
Coût de la pénalité pour nuisance sonores	75 €	50 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :
- approuve les nouveaux tarifs de location du Complexe André LAIR et des forfaits ci-dessus proposés qui entreront en application à compter du 1er septembre 2025.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Retrait du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement du secteur de Folschviller (SI2E)

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Par une délibération en date du 8 avril 2025, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'énergie et l'environnement du secteur de Folschviller a émis un avis favorable au retrait des communes de Folschviller, Valmont, Macheren, Altrippe, Altviller, Baronville, Berig-Vintrange, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-Les-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Fremestroff, Freybouse, Grening, Grostenquin, Guessling-Hemering, Harprich, Hellimer, Lachambre, Landroff, Lelling, Leyviller, Lixing-Les-Saint-Avold, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller, pour la compétence concession de réseaux électriques.

Par conséquent et conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date à laquelle la délibération de l'EPCI a été notifiée à son maire, pour se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création d'un EPCI (cf. article L.5211-5 II du CGCT) sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, la commune est réputée donner un avis défavorable à la demande de retrait.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable au retrait des communes de Folschviller, Valmont, Macheren, Altrippe, Altviller, Baronville, Berig-Vintrange, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-Les-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Fremestroff, Freybouse, Grening, Grostenquin, Guessling-Hemering, Harprich, Hellimer, Lachambre, Landroff, Lelling, Leyviller, Lixing-Les-Saint-Avold, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller, du Syndicat Intercommunal pour l'énergie et l'environnement du secteur de Folschviller pour la compétence concession de réseaux électriques.

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : Subvention aux associations 2025 - modification

Rapporteur : Madame TOURDOT

Par délibération en date du 09 avril 2025 point n°3, le Conseil Municipal avait accepté les propositions de subventions aux associations.

Cette dernière fait mention d'une subvention de 100 euros à destination de l'UNIAT. Il s'agit d'une erreur et l'association concernée est l'UNC.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette modification et d'accepter la subvention de 100 euros à l'UNC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de valider le changement de bénéficiaire

Approuvé à l'unanimité

Point N°7 : Convention participation FDAJ 2025

Rapporteur : Monsieur THIL

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

En 2004, le Conseil Général de la Moselle a créé le FDAJ (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes de moins de 25 ans en difficulté).

Le FDAJ a vocation à lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et le financement de projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social.

Les aides sont accordées par 8 comités locaux d'attribution dont la gestion est confiée à 6 missions locales (Saint-Avold en ce qui nous concerne).

Notre commune a participé au financement du FDAJ depuis 2006, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir renouveler la participation de notre commune qui s'élèverait à 0,15 €/ habitant (INSEE 3.016 habitants) soit **452,40 € pour 2025** et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil Départemental de la Moselle.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au financement du FDAJ avec le Conseil Départemental de la Moselle

Approuvé à l'unanimité

Point N°8 : Convention avec l'amicale de la CASAS pour la participation à l'opération « chèques-vacances »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les personnels des communes membres de la CASAS ne disposant pas d'une amicale du personnel propre ont la possibilité de rejoindre l'amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Par délibération en date du 17 novembre 2020 point n° 5, le Conseil Municipal a accepté l'adhésion de la commune à l'amicale du personnel intercommunal de la CASAS à compter du 1er janvier 2021 ainsi que le versement annuel d'une participation pour les agents souscrivant à l'opération « chèques-vacances »

Les agents intéressés doivent s'acquitter personnellement d'une cotisation annuelle.

Pour que les agents puissent bénéficier de l'opération « chèques-vacances », les communes verseront annuellement à l'amicale de la CASAS une subvention égale à :
- 410 euros par agent sans enfant

- 430 euros par agent avec enfant entre 0 et 18 ans

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention permettant à la commune de verser cette participation qui s'élève à 8 320 euros au titre de l'année 2025

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant à la commune de verser à l'amicale de la CASAS la participation liée à l'opération « chèques-vacances ».

Approuvé à l'unanimité

Point N°9 : Sollicitation du fonds de concours de la CASAS pour la réhabilitation du cimetière en 2024

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Le Maire explique au conseil municipal, que suite au conseil communautaire du 4 juillet 2024, les communes ont la possibilité de demander une subvention auprès de la CASAS au titre des fonds de concours. Cette subvention est plafonnée à 50% de l'opération avec un montant maximum de 10.000€ pour la période de 2024 – 2026.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les travaux réalisés au cimetière :
- réhabilitation du cimetière communal pour un montant de 249.559,50€/HT
- demande de subvention DETR à hauteur d'environ 30% soit 75.000€ (en attente d'attribution)
- demande de subvention à l'Agence de l'eau, attribution de 19,47% soit 48.600€

Le restant à charge minimum pour la commune est de 125.959.50€ (249.559.50 – 75.000 – 48.600)

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Charge M. le Maire à solliciter l'attribution du fond de concours de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour l'année 2024.

Approuvé à l'unanimité

Point N°10 : Sollicitation du fonds de concours pour le remplacement du mode de chauffage par une PAC aux vestiaires foot + clubhouse en 2025

Rapporteur : Monsieur TOURSCHER

Le Maire explique au conseil municipal, que suite au conseil communautaire du 4 juillet 2024, les communes ont la possibilité de demander une subvention auprès de la CASAS au titre des fonds de concours. Cette subvention est plafonnée à 50% de l'opération avec un montant maximum de 10.000€ pour la période de 2024 – 2026.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les travaux à réaliser aux vestiaires foot et clubhouse en 2025 :
- remplacement du chauffage par deux pompes à chaleur, l'une pour les vestiaires et l'autre pour le clubhouse pour un montant de 79.650€/HT
- demande de subvention DETR à hauteur d'environ 40% soit 31.860€ (en attente d'attribution)

Le restant à charge minimum pour la commune est de 47.790€ (79.650 – 31.860)

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

- Charge M. le Maire à solliciter l'attribution du fond de concours de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Valmont, le 2 juin 2025
Le Maire
Salvatore COSCARELLA

Emargements

COSCARELLA Salvatore	***TOURSCHER Jean***	***BURTART Béatrice***
THIL Joël	***TOURDOT Nathalie***	***AISSAOUI Dalila***
BADER Daniel	***CAVALIERE Walter***	***FAGGIN-KIEFFER Isabelle*** ***Absente***
FARESSE Zoulikha ***Absente***	***HAULTIER Pierre-Emmanuel***	***JULLY Jordan***
KLUCZYK Olga ***Absente excusée***	***CONRAD Betina*** ***Absente***	***MONNEAU Sandra***
PERON Daniel ***Absent excusé***	***MUSCARI Alexandre***	***NIMSGERN Laure***
PINCEMAILLE Laurence ***Procuration à M. COSCARELLA***	***REKAR Christophe***	***VOGEL Dominique*** ***Procuration à Mme TOURDOT***
WENDELS Gabriel ***Absent excusé***	***WINTER Patricia*** ***Procuration à M. CAVALIERE***	